

►►► PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

►►► ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
- Pas de restriction à la manutention manuelle
- Venir avec ses EPI (Casque, gants, chaussures de sécurité, tenue de travail)

OBJECTIFS

Être capable :

- d'assurer la sauvegarde des personnes et des biens, la compétence des intervenants en matière d'utilisation des échafaudages,
- d'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art et recommandations INRS (R 457),
- de contrôler les échafaudages montés pour le spectacle.

►►► CONTENU

Module 1 : Le cadre réglementaire

- Les statistiques des Accidents du Travail (AT),
- Les dispositions réglementaires,
- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations.
- Les droits, obligations et responsabilités.

Module 2 : Notions de risque et d'accident

- Les risques liés à l'utilisation d'un échafaudage,
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances,
- Processus menant à l'Accident du Travail (AT) et à la Maladie Professionnelle (MP),
- Conduite à tenir en cas d'accident.

Module 3 : Typologie et règles d'utilisation des matériels

- Les différents types d'échafaudages,
- Les échafaudages de pied, fixes,
- Les échafaudages préfabriqués roulants,
- Les règles d'utilisation des échafaudages roulants,
- Les vérifications des échafaudages.

Module 4 : Prévention des risques

Taux de réussite
et de satisfaction en cliquant [ICI](#)

- Gestes et postures,
- Les lignes électriques aériennes,
- Les Équipements de Protection Individuelle,
- L'obtention de l'attestation de compétences,

Module 5 : Pratique du montage et du contrôle

►►► MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Pacôme MONMONT et Jean-Yves VIALLE.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels

Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur, internet, matériel présent sur le lieu de formation.

Les stagiaires doivent se munir dès le premier jour de formation de leurs Équipements de Protection Individuelle :

- Casque conforme à la norme NF EN 397/A1 équipé d'une jugulaire
- Gants conformes à la norme NF EN 388
- Chaussures de sécurité conformes à la norme NF EN ISO 20345

►►► MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

La validation de la formation est faite après évaluation d'une épreuve théorique sous forme de questionnaire et d'une épreuve pratique consistant au contrôle documentaire ainsi que du montage d'un échafaudage roulant.

• DURÉE DE LA FORMATION

1 journée (7 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• **DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS**

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr